

Parc naturel régional

de

Camargue



Evolution de
l'occupation
du sol en
Camargue
depuis 20 ans
(1991-2011)



Dossier
de presse



Evolution de l'occupation du sol en Camargue depuis 20 ans

**Conférence de presse le jeudi 11 juillet 2013 à 11 h
au Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty - Arles**

Sommaire

- p 3 : Introduction
- p 4 : Le territoire du Parc et sa richesse patrimoniale
- p 5 : Les grands habitats naturels
- p 6 : Des activités humaines qui fondent ces paysages
- p 7 : L'occupation du sol du Parc naturel régional de Camargue en 2011

Infos pratiques

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – 13 200 ARLES
Tel : 04 90 97 10 40

Contacts presse

Muriel Cervilla, Chef de projet relations avec les habitants,
évènementiels, relations presse Tel : 04 90 97 19 89 / 06 21 87 00 32
com@parc-camargue.fr

Philippe Isenmann, chargé de mission système d'information géographique
tel : 04 90 97 10 40
sig@parc-camargue.fr

*Ce dossier de presse est téléchargeable
sur le site Internet du Parc de Camargue à l'adresse
www.parc-camargue.fr/newsletter/DP_occupation_sol_camargue.pdf
ou sur le site www.parc-camargue.fr, rubrique Téléchargement, Espace presse*



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Crédit photographique -
Couverture : Opus species, Jean Roché
Pages intérieures : Opus Species



Introduction

Le Parc naturel régional de Camargue a réalisé en 2011 la cinquième cartographie de l'occupation du sol sur son territoire après celles de 1991, 1996, 2001 et 2006.

Une synthèse de l'évolution du territoire de Camargue depuis 20 ans est désormais possible.

L'état de l'occupation du sol est une donnée de base indispensable à la connaissance du territoire et utile dans la gestion prospective.

En effet, concilier harmonieusement agriculture et environnement, protéger les milieux naturels, mettre en valeur les patrimoines et contribuer activement à l'aménagement durable du territoire de Camargue, sont des missions majeures qui incombent au Parc et qui sont facilitées par la cartographie régulière de son territoire.

Le Parc a confié la réalisation de cette étude à la société « Alisé géomatique » en collaboration avec d'autres acteurs de Camargue, réunis au sein du Comité de coordination de l'Observatoire Camargue.

L'ensemble de ces résultats permet de répondre aux questions posées par les acteurs du territoire :

- les espaces naturels sont-ils stables ou en régression ?
- Comment évoluent les activités humaines en Camargue et notamment les espaces agricoles ?
- L'artificialisation du delta Camarguais est-elle sensible, à l'image de ce que l'on observe sur le reste du littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

[Téléchargez le document de présentation sur l'évolution de l'occupation du sol en Camargue](#)



Le territoire du Parc et sa richesse patrimoniale

La formation du delta de Camargue, zone d'expansion naturelle des crues du Rhône construite au fil des millénaires, résulte de l'action conjuguée du Rhône et de la mer Méditerranée. **Sa particularité essentielle est sa richesse en milieux naturels liés à l'eau.** Plus grande zone humide de France, il constitue la principale coupure verte du littoral méditerranéen entre Barcelone et Gênes.

Le patrimoine environnemental de cette zone deltaïque d'intérêt international, est caractérisé par la grande richesse de sa flore et de sa faune. Ces vingt dernières années, les milieux naturels représentaient plus de la moitié du territoire Camarguais.

L'enjeu mondial des zones humides est très important car au cours du siècle dernier, plus de la moitié des zones humides en Europe et dans le monde a disparu (CEE 1995).

En France, après un constat alarmant – la disparition de 50 % de la surface des zones humides entre 1960 et 1990 – un ralentissement de la tendance de régression des zones humides a été observé de 1990 à 2010.

Le Parc naturel régional de Camargue est un territoire protégé mais aussi rural et habité où se développent des activités économiques majeures. Il se doit d'être particulièrement attentif aux outils de diagnostic qui permettent une connaissance précise de ce territoire. **La cartographie donne de précieuses informations qui, diffusées auprès des habitants, peuvent influencer leur choix dans leur manière de vivre et d'appréhender le territoire.**

L'étude 2011 produit une nouvelle cartographie des grands milieux qui composent les paysages riches et variés de la Camargue.

L'analyse a porté sur 46 types de milieux différents localisés sur les 100 000 ha du territoire du Parc concernés (limité au trait de côte).

On entend par zone humide, des étendues exploitées ou non, habituellement inondées ou gorgées d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire.



Les grands habitats naturels

Tous les milieux qui composent les paysages de Camargue sont d'intérêt patrimonial.

Les sansouïres

Milieux saumâtres et salés, ces milieux sont typiques du littoral méditerranéen. Parfois pâturés par les taureaux et les chevaux, ils font partie intégrante du paysage camarguais. Leur dynamique naturelle lente confirme le très fort intérêt patrimonial des sansouïres dites « originelles ».

Les boisements

Les ripisylves (forêts des bords du Rhône) prennent toute leur valeur écologique lorsqu'elles peuvent constituer des grands ensembles non morcelés entre eux et avec le reste du delta. D'une dynamique naturelle lente, les ripisylves ont fortement régressé, notamment avec la construction il y a plus d'un siècle maintenant, des digues du Rhône.

Les boisements sur les dunes marines ou fluviatiles fossiles d'un intérêt patrimonial très fort, permettent l'installation progressive d'espèces arbustives puis arborées. Ces boisements sont situés pour la majorité sur des espaces protégés durablement.

Les prairies naturelles (pelouses)

Elles accueillent la flore la plus diversifiée de Camargue. Installées sur des terres hautes marquées par une forte sécheresse estivale, ces milieux, comme les sansouïres, ont connu une importante régression depuis 50 ans avant de se stabiliser. Ces surfaces disponibles peuvent notamment constituer une ressource supplémentaire en pâturage pour l'élevage bovin, en constante progression en Camargue.

Les mares et marais temporaires

Ces marais rendent possible le développement d'une végétation aquatique, composée de nombreuses espèces rares et protégées. Il est difficile d'en faire un état des lieux précis en raison de leur imbrication dans d'autres milieux. Toutefois, leur diminution en superficie a été importante à certaines périodes, notamment en raison de la mise en place d'une gestion de l'eau inverse au régime méditerranéen : assèchement printanier, mise en eau estivale.

Les marais doux et roselières

Ces formations à végétation émergente des zones semi aquatiques et temporairement inondées, sont utilisées par de nombreuses activités humaines : chasse d'août à janvier, coupe du roseau de novembre à février, pâturage... Cela nécessite une gestion hydraulique particulière et contribue à la fragmentation des parcelles. Les marais à marisques situés sur la partie Est du delta en limite de la Crau, présentent, eux, un intérêt patrimonial très fort.

Les lagunes

On distingue deux types de lagunes : celles en communication directe avec la mer et celles reliées aux étangs saumâtres au nord de la digue à la mer.

Ces dernières représentent plus de 10 000 ha, dont la moitié est constituée par l'étang du Vaccarès. Plans d'eau permanents ou temporaires, leur dynamique est lente.

Les dunes littorales et les plages

Le littoral camarguais est bordé d'une plage de sable fin de 70 km environ... Ces milieux sont actuellement en mauvais état de conservation, notamment en raison de l'érosion du littoral et de la fréquentation touristique importante sur certains secteurs. De plus, ils font l'objet d'aménagements en enrochements pour limiter le recul du rivage, le transformant ainsi significativement.



Les salins

Ces anciennes lagunes aménagées constituent des milieux humides artificiels de très grande superficie (10 000 ha). Leur rôle écologique important est dû à la gestion de l'eau pratiquée pour la production de sel de mer. Les salins sont de vastes zones d'alimentation, de repos, et de reproduction pour l'avifaune, avec un faible niveau de dérangement.

Le Rhône

La grande richesse écologique de sa partie aval justifie la désignation de ses deux bras au titre de la directive européenne « habitat ». Le Rhône assure un rôle fonctionnel important de corridor, de diversification et de refuge pour la faune et la flore. Il représente aussi une zone de migration majeure pour certaines espèces de poissons justifiant son inscription dans le réseau européen Natura 2000.

Des activités humaines qui fondent ces paysages

L'occupation du sol du Parc est également le reflet de l'interaction entre les éléments naturels et humains.

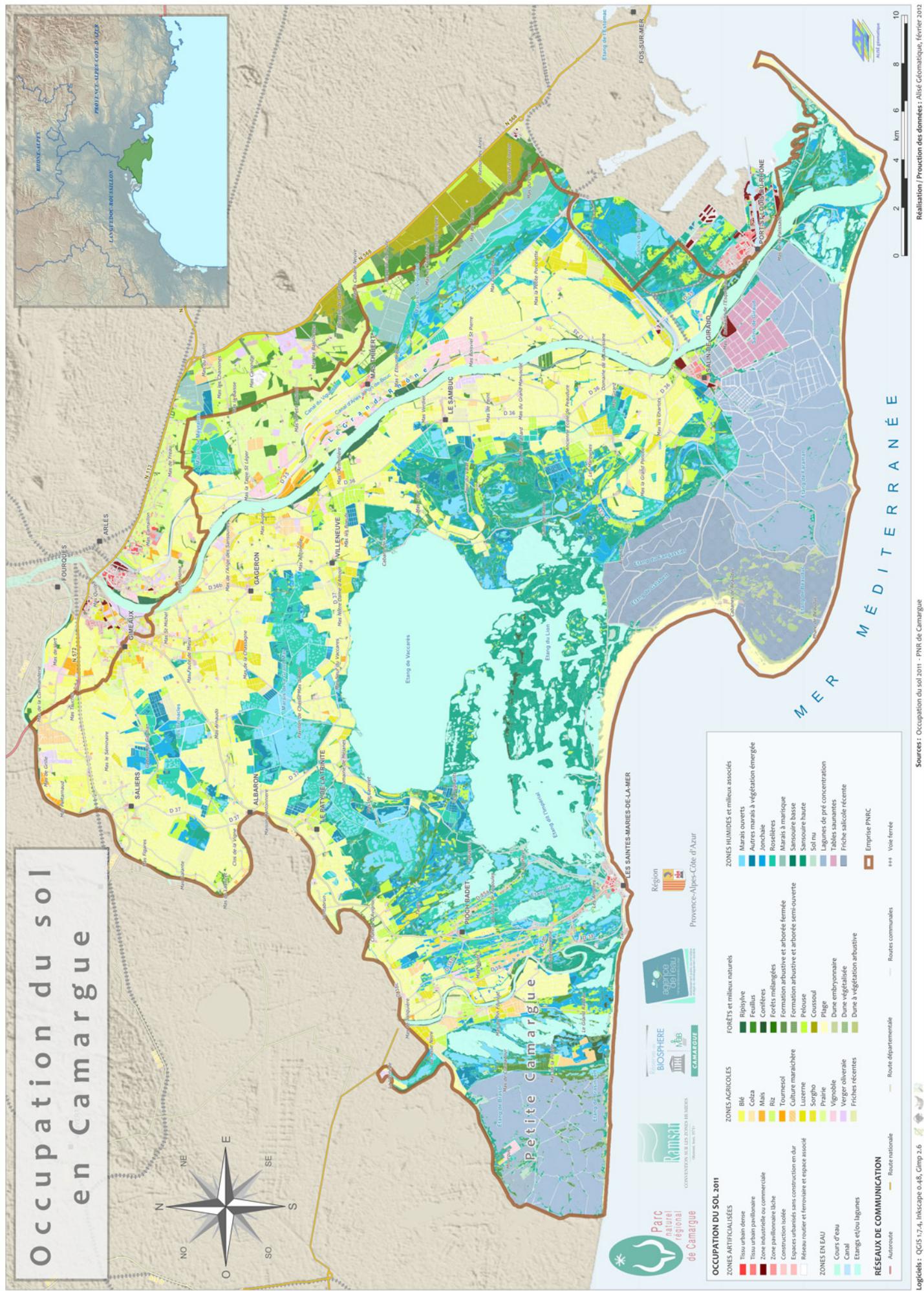
La Camargue est à la fois une terre d'élevage extensif (taureaux et chevaux) mais aussi une zone de grande culture (riz et blé principalement) à la suite d'importants travaux de protection contre les crues et de gestion de l'eau aux siècles derniers. La répartition des activités économiques, comme celle des milieux naturels, est soumise à trois contraintes naturelles : l'eau, le sel et la topographie.

Les zones de culture intensive des céréales et oléoprotéagineux occupent traditionnellement les terres hautes (moins soumises aux remontées du sel) bien que la riziculture ait permis de gagner sur les espaces plus bas des prairies naturelles, des marais et des sansouïres. Ces espaces cultivés, qui représentent un tiers du territoire du Parc, sont inégalement répartis. Les contraintes naturelles fortes qui pèsent sur ces productions nécessitent des investissements importants en termes d'irrigation et de drainage.

A l'inverse, les systèmes de parcours extensifs se répartissent sur des milieux situés sur des terres basses (plus ou moins salées), en grande partie sur des milieux naturels (sansouïres, roselières et autres marais...).

Le devenir des activités économiques peut parfois influencer celui des patrimoines naturel, culturel et paysager du delta du Rhône.

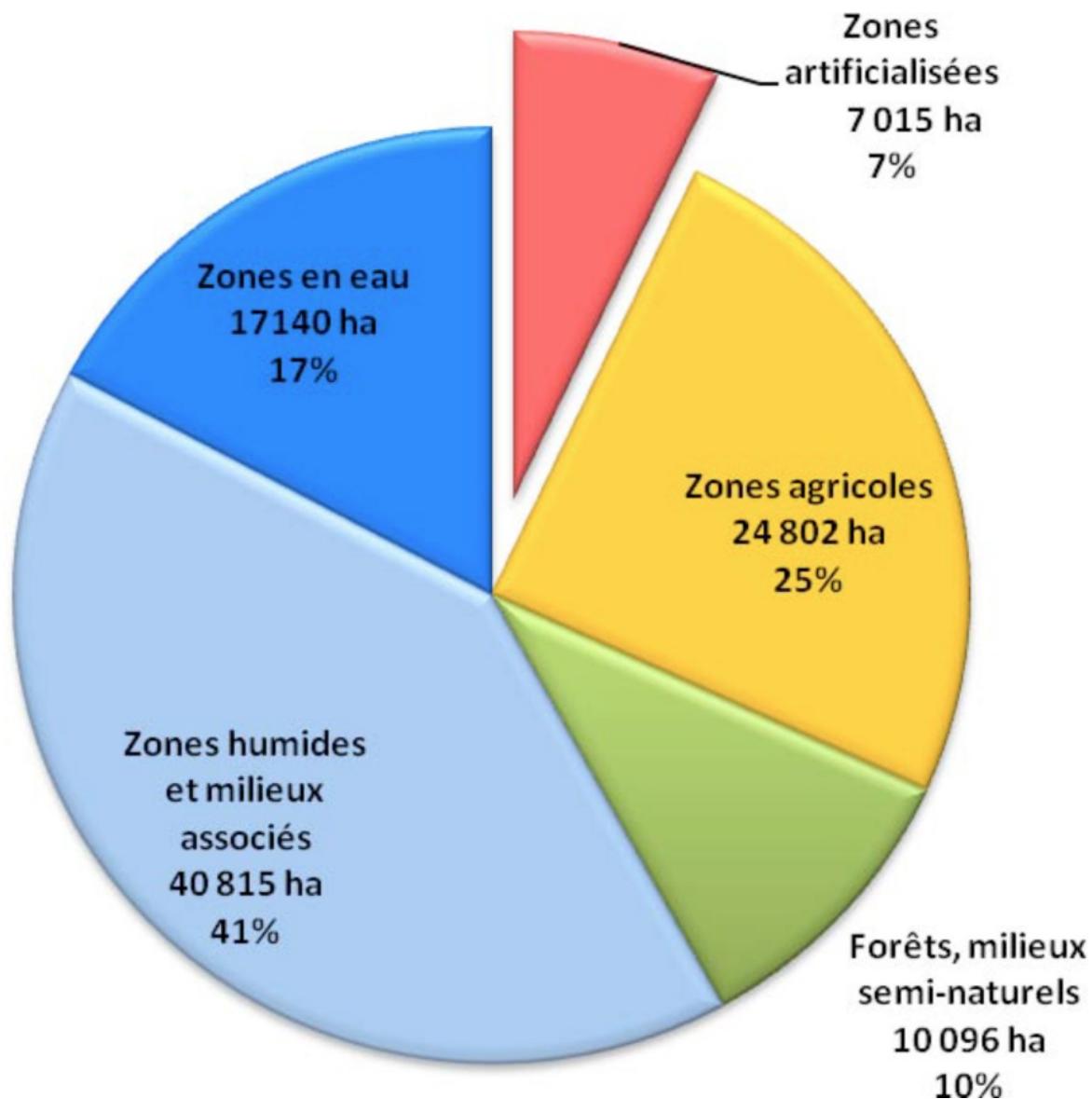
Riziculture, chasse, coupe du roseau, saliculture... sont autant d'activités liées à la gestion de l'eau, dont dépendent les milieux naturels humides doux, saumâtres ou salés.



Téléchargez la carte en haute définition en cliquant au-dessus



L'occupation du sol du Parc naturel régional de Camargue en 2011



L'étude peut être résumée en 4 constats majeurs :

- **Le territoire est majoritairement occupé par des espaces naturels liés à l'eau.**

58% du territoire, (environ 58 000 ha) sont couverts par des zones humides ou étendues d'eau libre incluant les étangs, les canaux et le fleuve Rhône. La richesse floristique et faunistique de ces milieux

constitue des plus-values suffisantes pour que, dès les années 1920, des mesures de protection de ces zones naturelles soient prises (Réserve naturelle de Camargue depuis 1927, Parc naturel régional en 1970). Désormais, plus de la moitié des espaces naturels camarguais fait l'objet d'au moins une protection réglementaire, contractuelle ou foncière. Tout récemment, entre 2008 et 2010, le Conservatoire du littoral a acquis plus de 6000 ha auprès du groupe Salins.



- **Les espaces naturels autres que les zones humides représentent seulement 10% du territoire.**

Ils sont composés principalement de prairies naturelles et de boisements et dans une moindre mesure de plages et de dunes.

Les surfaces des forêts et ripisylves ont légèrement augmenté (environ 8 %) malgré des coupes pour les travaux des digues de Rhône.

- **Un quart du territoire est consacré aux cultures**

Les céréales (blé et riz) dominent très largement le paysage agricole camarguais, avec près de 18 000 ha, soit plus des deux tiers des zones cultivées en 2011.

L'agriculture est très importante pour comprendre l'action de l'homme sur le territoire camarguais. C'est une activité liée à la gestion de l'eau, dont dépendent la plupart des milieux naturels. Les rizières, grandes utilisatrices d'eau, font l'objet d'une gestion hydraulique particulièrement complexe, pouvant influencer rapidement et significativement les zones naturelles.

Les prairies artificielles (luzernes et autres légumineuses) et temporaires forment le second poste agricole après les céréales (soit 16% des zones cultivées).

Les cultures maraîchères à haut rendement sont encore peu répandues en Camargue (3%).

- **Le territoire reste faiblement urbanisé**

Malgré la proximité d'Avignon, de Nîmes, d'Arles et du complexe industrielo-portuaire de Fos-sur-Mer et en dépit de la pression foncière et de l'attractivité exercées par le territoire et par les activités balnéaires, la Camargue est faiblement urbanisée et peu de surfaces sont constructibles.

En comparant le territoire du Parc de Camargue à celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on met bien en évidence le rôle de coupure « verte et bleue » que représentent ces zones humides de Camargue sur le littoral méditerranéen. Sur l'ensemble des communes littorales de la région, les zones humides occupent moins de 9% de l'espace, contre 41% en Camargue.



L'évolution de l'occupation du sol

Le bilan des quatre campagnes d'occupation du sol sur le territoire du Parc de Camargue se caractérise par deux visions à des pas de temps différents.

L'évolution à court terme (2006-2011) et à moyen terme (2001-2011)

L'occupation du sol sur le territoire du Parc de Camargue ne connaît pas de profonds changements mais on constate quelques évolutions :

La progression légère des terres cultivées

(1000 ha depuis 10 ans).

L'origine de cette tendance vient de l'augmentation des prairies artificielles et temporaires qui, sur les dix dernières années, s'accroissent de 700 ha environ.

Les fluctuations du ratio blé / riz

La proportion de ces deux cultures dominantes est très fluctuante. Elle dépend des conditions climatiques et du cours des céréales. L'équilibre a varié fortement cette dernière décennie (3,3 ha de blé pour 10 ha de riz en 2001 à 6,2 pour 10 en 2006, avant de retomber à 1,8 pour 10 en 2011).

La riziculture est à l'origine d'entrées d'eau douce du Rhône sur le territoire du Parc naturel régional et, compte tenu de l'endiguement du delta, elle est un moyen indirect d'entretenir la mise en eau de milieux humides et aquatiques, tant pour la conservation de la nature que pour la chasse.

L'évolution des milieux sur friches anciennes montre que leur superficie tend à croître sensiblement

L'analyse montre qu'à moyen terme, ces espaces évoluent majoritairement (74%) vers des prairies

naturelles et des zones humides, sans pouvoir toutefois encore être considérés comme « milieux naturels ». 26% sont remis en culture au bénéfice de grandes cultures, prairies temporaires et artificielles.

Ainsi, les friches anciennes semblent constituer une « variable d'ajustement » pour trois activités :

- o l'élevage, en quête de nouvelles terres à pâturer, qui les utilise tout particulièrement quand elles évoluent vers des prairies naturelles,
- o la chasse qui les transforme en marais,
- o l'agriculture qui les remet en culture : riz, blé, prairies temporaires ou artificielles.

La légère progression quantitative des milieux humides (avec près de 500 ha en 10 ans) cache en réalité des dynamiques d'apparition/disparition.

Une part de ces nouvelles zones humides vient de la conversion de friches anciennes en marais. La vocation de ces marais neufs concerne probablement des marais de chasse privée. Une autre partie vient de l'abandon de la culture du riz. Au milieu des années 2000, alors que la production de riz est en baisse, les exploitants se sont trouvés face à un choix de conversion des terres : soit l'abandon au profit de la friche pastorale, soit la conversion en marais dévolus à la chasse.

Ce choix peut avoir été orienté par la vocation principale du système d'exploitation : vers la friche pâturée en système mixte (riziculture + élevage) ou vers le marais de chasse en système céréalier.

L'évolution à long terme (1991-2011)

Avec les réserves méthodologiques qui s'imposent, on peut dégager de l'évolution de l'occupation du sol sur le territoire du Parc de Camargue en 20 ans, l'image d'une grande stabilité de la proportion des milieux naturels, agricoles et salicoles.



Si les surfaces évoluent peu globalement, des remaniements sont observés dans l'espace.

Depuis 1991, l'analyse spatiale montre une progression de 3 500 ha de friches anciennes (classées en 2011 dans les milieux naturels) localisées principalement autour des grands ensembles de milieux naturels déjà identifiés en 1991, contribuant ainsi à les rendre plus vastes et moins morcelés en 2011. 1900 ha de ces friches anciennes tendent vers des milieux humides et plus de 1 600 ha vers des prairies naturelles.

L'évolution de ces 20 dernières années contraste ainsi avec les profondes mutations qui se sont opérées dans le delta du Rhône au cours des décennies précédentes, à la suite de l'expansion rizicole et de l'industrialisation dans les années 1960, puis de l'urbanisation touristique dans les années 1970. Ce renversement de tendance reste toutefois fragile car ces friches anciennes pourraient être, selon la conjoncture, remises en culture.

Au-delà de cette tendance quantitative, l'évolution qualitative mériterait d'être approfondie. La qualité des milieux « naturels » issus de ces friches agricoles anciennes dépend en effet de leur usage et de l'intensité ou du degré d'artificialisation de cet usage. Des prairies naturelles surpâturées ou des marais fortement artificialisés gérés dans un but exclusivement cynégétique (endiguement, gestion cloisonnée de l'eau) sont des milieux classés « naturels » mais qui ne permettent pas pour autant le développement d'une flore et d'une faune diversifiées.